



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Cinquantième session**

Bonn, 17-27 juin 2019

Point 4 e) de l'ordre du jour

**Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Révision des modalités et lignes directrices relatives aux consultations  
et analyses internationales**

**Révision des modalités et lignes directrices relatives  
aux consultations et analyses internationales**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. Comme convenu à sa quarante-huitième session<sup>1</sup>, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a poursuivi son examen de la révision des modalités et lignes directrices relatives aux consultations et analyses internationales<sup>2</sup>.
2. Le SBI a observé que le processus de consultation et d'analyse au niveau international avait contribué à renforcer la transparence des mesures d'atténuation prises par les pays en développement parties et de leurs effets. Il s'est félicité de l'achèvement du premier cycle de consultations et d'analyses internationales pour 39 Parties non visées à l'annexe I de la Convention, 8 d'entre elles ayant également terminé le deuxième cycle.
3. Le SBI a pris acte des enseignements positifs issus du processus de consultation et d'analyse au niveau international et de sa contribution à l'adoption des modalités, procédures et lignes directrices relatives au cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris<sup>3</sup>. Dans ce contexte, il a convenu qu'il serait utile d'acquérir une plus grande expérience du processus de consultation et d'analyse au niveau international.
4. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa cinquante-quatrième session (mai-juin 2021).

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2018/9, par. 18.

<sup>2</sup> Engagé conformément au paragraphe 58 c) de la décision 2/CP.17.

<sup>3</sup> Décision 18/CMA.1, annexe.

